



ASSOCIATION DE LA CRÈCHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2025, A L'ADMINISTRATION COMMUNALE, A BELFAUX

Présents :

Présidence :

- Commune de Belfaux : Mme Marianne Aebischer

Délégués

- Commune de Belfaux : M. Frantz Simonis
- Commune de Belfaux : M. Ilias Nafaï
- Commune de Grolley-Ponthaux : M. Valentin Sapin
- Commune de Misery-Courtion : Mme Sabine Haymoz
- Commune de La Sonnaz : M. Frédéric Mauron

Comité de direction

- Commune de Belfaux : Mme Marianne Aebischer, Présidente
- Commune de Misery-Courtion : M. Christophe Frossard, Vice-président
- Commune de Grolley-Ponthaux : Mme Birgit Bronner
- Commune de La Sonnaz : Mme Gwenaëlle Ecoffey
- Crèche Barbotine : Mme Tiffany Duffey, Directrice
- Crèche Barbotine : Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable

Excusé :

—

Secrétariat :

- Mme Amélie Robatel
-

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 février 2025
3. Informations de la Présidente du Comité de direction
4. Informations de la Directrice
5. Budget 2026
6. Rapport de la Commission financière
7. Approbation du budget 2026
8. Proposition de l'organe de révision
9. Nomination de l'organe de révision pour 2026-2029
10. Approbation du règlement de portée générale
11. Divers

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17h30.

Madame Marianne Aebischer souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il est procédé à la présentation de Madame Amélie Robatel, collaboratrice de l'administration communale, qui assume désormais la fonction de secrétaire des assemblées des délégués.

Un tour de table est effectué afin que chaque membre se présente.

La présidente informe les délégués que la séance est enregistrée pour en faciliter sa retranscription.

1. Approbation de l'ordre du jour

Madame Marianne Aebischer ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté ci-avant.

Comme la parole n'est pas demandée, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation du PV de l'assemblée du 27 février 2025

Madame Marianne Aebischer demande s'il y a des remarques ou corrections sur le PV de l'Assemblée des délégués du 27 février 2025.

Tel n'est pas le cas, Madame Marianne Aebischer soumet aux délégués le PV de la séance du 27 février 2025 pour approbation.

Le PV de la séance des délégués du 27 février 2025 est approuvé sans remarque et à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Informations de la présidente du Comité de direction

Mesdames, Messieurs,

Je remercie les communes pour avoir fait diligence dans l'approbation des statuts et leur signature. Ils ont été approuvés le 24.09.2025 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Un exemplaire sera envoyé à chaque commune par courriel. Ils sont également visibles sur le site de la crèche.

Nous avons toujours un problème avec les places de parc. En effet, et bien que les parents d'élèves soient sensés savoir qu'ils ne doivent pas venir au Chemin des Ecoliers, c'est régulièrement le chaos. Certains n'hésitent pas à abandonner leur voiture au milieu de la route, empêchant les habitants, dont je fais partie, à rentrer chez eux. Un règlement de police a enfin été adopté et des contrôles avec mises à l'amende pourront être effectués. Affaire à suivre ...

Info concernant l'entreprise de nettoyage : Tiffany a dû relancer plusieurs fois le prestataire pour qu'il établisse le cahier des charges. Régulièrement il fallait signaler des manquements dans les nettoyages. Le comité a décidé de résilier le mandat pour le 31 août 2025. Sans entrer dans les détails, cette entreprise nous a mené en bateau et fait des misères jusqu'à la fin, tout en ne comprenant pas que l'on ne trouve pas normal que les grands nettoyages d'été n'aient pas été fait dans les temps et que des couches sales et des restes de nourriture soient restés dans les poubelles pendant les vacances de la crèche.

Une inspection des locaux a eu lieu le dimanche 17 août à 19h30, veille de la rentrée, et on ne sait pas à quelle heure ils ont fini. Depuis le 1er septembre, nous avons un nouveau prestataire et il donne entière satisfaction.

Le 2 juillet, la crèche Barbotine a fêté ses 20 ans. Ce fut un magnifique moment, les équipes ont organisé des activités pour les enfants. Les parents ont répondu présents et ont apporté quantité de fruits et desserts. Et le chili était délicieux. Un papa, magicien de profession, est venu gracieusement présenter son spectacle, qui a été très apprécié de tous, petits et grands. La manifestation s'est déroulée dans la salle de paroisse, mais qu'est-ce qu'il a fait chaud !

4. Informations de la Directrice

Madame Marianne Aebischer passe la parole à Madame Tiffany Duffey.

*Madame la Présidente
Mesdames, messieurs les conseillers,*

Voici les informations concernant la crèche :

Au sein de l'équipe, de nombreuses demandes de baisse de pourcentage ont été formulées à la suite des six grossesses survenues l'année passée. Par ailleurs, deux ASE actuellement en formation d'éducatrices de l'enfance (EDE) ont également réduit leur taux d'activité à 60 %. Afin de garantir la continuité du fonctionnement de la structure, deux nouvelles collaboratrices ont été engagées sous contrat à durée déterminée : l'une jusqu'au 31 décembre 2025 et l'autre jusqu'au 31 juillet 2026.

En août 2026, l'une des collaboratrices en formation EDE terminera sa formation et augmentera à nouveau son pourcentage d'activité. De plus, une apprentie de 2^e année a été engagée pour remplacer notre apprenti de 1^{re} année qui a interrompu sa formation, et une stagiaire a également rejoint l'équipe.

Actuellement, le taux d'occupation de la crèche en novembre 2025 est de 80%. 40 enfants ont quitté la crèche cet été pour débiter leur parcours scolaire ainsi que 2 enfants dont les contrats ont été résiliés pour cause de déménagement dans d'autres communes. Actuellement, le groupe des Grands de la structure des écoliers est rempli à 69% car je dois garder les places pour les passages de février 2026.

Je constate une baisse d'inscriptions au sein des groupes de la Nurserie. Cette baisse d'inscriptions peut s'expliquer par une diminution générale du taux de natalité en Suisse. En 2024, la Suisse a enregistré 78'300 naissances vivantes, soit une baisse de 2,2 % par rapport à 2023. Le nombre moyen d'enfants par femme est tombé à 1,29, un chiffre historiquement bas, selon le communiqué de presse de l'office fédéral de la statistique paru le 19 juin 2025. Cette tendance est également observée en Suisse romande, où les naissances ont diminué dans presque tous les cantons, à l'exception notable du Valais et de Bâle-Campagne.

Les deux Nurseries se remplissent à nouveau progressivement dès avril-mai 2026. Entre janvier et avril ce sera une période creuse dans ses deux groupes.

Je constate aussi que les parents inscrivent leurs enfants plus tard, souvent à partir de 18 à 24 mois, alors qu'ils entraient auparavant dès la fin du congé maternité. Est-ce que l'introduction du congé paternité aurait un impact ?

Cet été, nous avons célébré les 20 ans de l'Association de la crèche Barbotine, en combinant cet anniversaire avec la fête de l'été. Ce moment de convivialité a permis de rassembler les familles et l'équipe autour d'un bel événement.

Je tiens à remercier chaleureusement, les membres de l'édilité Mathieu, Raphaël et Jérôme ainsi que Monsieur François Losey, concierge de la salle paroissiale pour leur aide et mise à disposition du matériel nécessaire pour la réussite de cette fête. Merci également à la commune de Belfaux pour nous avoir réservé la salle paroissiale. Cet événement restera un souvenir fort et plus personnellement un événement symbolique étant présente à l'inauguration en 2005.

Le 18 novembre prochain, l'Association de la crèche Barbotine participe à nouveau à la journée « Ensemble pour l'avenir ». Je vous encourage à aller naviguer sur le site internet et à vous y inscrire car différentes options y sont proposées.

Pour rappel, cette journée est organisée par l'AFDRIFE (Association fribourgeoise des directions et responsables d'institutions de la petite enfance) alliée à la FCGF (Fédération des crèches et garderies fribourgeoises) et soutenu par le DSAS (Département de la santé et des affaires sociales). Elle a pour but de faire découvrir le quotidien d'une structure d'accueil dans les conditions réelles ; son environnement, son fonctionnement, ses contraintes, ses difficultés. Cette édition met l'accent sur l'interconnexion entre les structures d'accueil et le domaine socio-économique.

Actuellement, nous n'avons pas de visite prévue mais je garde espoir que des inscriptions arriveront prochainement.

Je profite de ce temps de parole pour remercier mes équipes et Béatrice Dénervaud qui m'accompagne et m'épaula chaque jour dans nos différentes missions.

Je remercie le comité de direction ainsi que vous, assemblée des délégués pour votre confiance.

Je vous remercie pour votre écoute.

5. Budget 2026

Madame Marianne Aebischer passe la parole à Madame Béatrice Dénervaud pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Béatrice Dénervaud rappelle que les comptes détaillés avec les commentaires ont été envoyés aux communes, raison pour laquelle elle ne passe en revue que le récapitulatif du budget 2026.

Monsieur Ilias Nafaï relaie les préoccupations du Conseil communal de Belfaux : celui-ci exprime de vives interrogations quant à ce qu'il perçoit comme une « auto-attribution » des augmentations salariales par l'association, estimant que les communes se retrouvent contraintes de les accepter en raison du calendrier budgétaire.

Une proposition est faite que toute augmentation de la masse salariale soit soumise aux communes pour validation en amont, avant d'être intégrée au budget. Un parallèle est fait avec le secteur privé où un budget d'augmentation est d'abord validé par la direction avant d'être réparti.

Monsieur Christophe Frossard répond qu'un processus de consultation préalable auprès de chaque commune serait complexe et chronophage. L'assemblée des délégués est le forum approprié pour débattre et si nécessaire refuser le budget.

Des précisions sont apportées quant au système actuel :

- L'octroi des paliers n'est pas automatique mais suit le règlement du personnel, qui est calqué sur l'échelle salariale de l'État et a été approuvé par l'assemblée et le canton.
- Les paliers sont attribués sur la base des évaluations annuelles et des ajustements sont faits en cas d'absences de longue durée ou d'année incomplète.
- L'association conserve la liberté, comme d'autres, d'accorder, de retarder ou de refuser l'augmentation annuelle des paliers.

Monsieur Frantz Simonis exprime des interrogations concernant la hausse de la masse salariale pour le budget 2026, estimée à CHF 55'000.—, dans un contexte où le budget fait apparaître un déficit de CHF 105'000.—.

Madame Tiffany Duffey informe que l'évolution à la hausse de la masse salariale prévue au budget s'explique par divers éléments, dépassant le cadre des augmentations annuelles ordinaires.

Les facteurs influençant la masse salariale :

- Ancienneté : Une collaboratrice célébrant 20 ans de service est en fin d'échelle salariale et a un coût plus élevé qu'une jeune diplômée.
- Expérience : Les paliers sont attribués en fonction des années d'expérience, en déduisant les interruptions de carrière pour garantir l'équité.
- Budgétisation prudente : Le budget est calculé en prévoyant le coût maximal (tous les paliers accordés) pour éviter les mauvaises surprises. La somme réelle sera inférieure, car les évaluations en cours montrent que certains paliers ne seront pas entièrement attribués (*ex : absences, congés maternité*).
- Remplacements : Le changement de personnel peut impacter la masse salariale.
- Provision pour remplacements : Une certaine somme par mois est provisionnée pour les remplacements imprévus (maladie, épidémie), même si elle n'est pas toujours utilisée.

Monsieur Frantz Simonis s'interroge sur l'importante différence relevée au niveau du poste de conciergerie.

Madame Marianne Aebischer informe que l'augmentation du budget de nettoyage est justifiée par le remplacement d'anciens prestataires défaillants par une entreprise plus chère mais compétente.

L'ancien prestataire avait probablement proposé un prix bas pour obtenir le contrat, mais sa prestation était insuffisante et l'expérience sur une année a été jugée catastrophique. Les normes d'hygiène en crèche sont extrêmement strictes (nettoyage et désinfection quotidiens), car les enfants y mangent et sont constamment en contact avec les sols et les surfaces.

La qualité du nettoyage était devenue inacceptable. Un incident est survenu durant l'été où des restes de nourriture et des couches sont restés, provoquant une infestation de mouches et des odeurs insupportables dans la structure.

L'ancien entrepreneur a lui-même reconnu avoir sous-estimé la charge de travail que représente une crèche.

Le nouveau prestataire assure une qualité de nettoyage qui permet de rendre les enfants propres et garantit le respect des normes d'hygiène. Une évaluation formelle du nouveau prestataire de nettoyage est prévue après trois mois, bien que des améliorations significatives soient déjà visibles.

Le changement de prestataire de conciergerie entraînera un dépassement budgétaire pour les comptes 2025, car le nouveau contrat est nettement plus cher et n'était pas prévu dans le budget initial.

Monsieur Ilias Nafaï informe que la commune de Belfaux a décidé de refacturer à l'association les interventions de conciergerie mineures liées à l'usure pour une répartition correcte des coûts.

Madame Tiffany Duffey exprime une confusion, ses directives actuelles lui interdisant toute intervention sur le bâtiment, l'obligeant à contacter la commune. Elle soulève une contradiction avec la nouvelle politique de facturation de la commune de Belfaux et propose que son équipe puisse gérer les petites réparations liées à l'usure pour limiter les charges, si elle en reçoit l'autorisation. Un exemple concret est cité : une tapisserie décollée signalée en juillet n'a reçu de réponse qu'en octobre, période durant laquelle les enfants ont aggravé les dégâts. Une intervention immédiate de sa part aurait pu éviter cela.

La nécessité d'un document écrit pour clarifier les responsabilités de réparation entre les parties, sur le modèle d'une relation propriétaire-locataire doit être fait.

5. Rapport de la Commission financière

Madame Marianne Aebischer donne la parole à Madame Sabine Haymoz, présidente de la commission pour donner lecture du rapport de la Commission financière :

Les membres de la commission financière se sont réunis pour analyser le budget 2026 de la Crèche Barbotine.

Nous avons examiné le budget 2026 ainsi que les différents documents y relatifs et avons reçu des explications précises et détaillées à nos questions.

Nous remercions le comité et la direction de la Crèche Barbotine pour la préparation de ce budget.

La commission financière recommande à l'assemblée l'approbation du budget 2026 qui présente un déficit de CHF 115'056.—.

7. Approbation du budget 2026

Madame Marianne Aebischer soumet pour approbation aux délégués le budget 2026 tel que présenté.

Les délégués acceptent à l'unanimité le budget 2026 tel que présenté, avec remerciements à Madame Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable.

La présidente clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

8. Proposition de l'organe de révision

Le mandat de l'organe de révision étant arrivé à son terme, le comité de direction a sollicité trois offres auprès de fiduciaires et a remis, non ouvertes, les enveloppes contenant ces offres à la commission financière afin qu'elle procède au choix du nouvel organe de révision.

Madame Marianne Aebischer donne la parole à Madame Sabine Haymoz, présidente de la commission :

En date du 7 octobre 2025, les membres de la commission financière se sont réunis pour examiner les trois offres des différents organes de révision, à savoir :

- *PKF Fiduciaire SA, Fribourg*
- *Multifiduciaire Fribourg SA*
- *GF Audit SA, Fribourg*

Après une analyse de ces offres, nous avons pu constater que les prestations proposées sont identiques. Dès lors notre choix s'est porté sur l'offre la plus avantageuse.

Nous recommandons à l'assemblée de nommer GF Audit SA en tant qu'organe de révision de la Crèche Barbotine pour la période portant sur les comptes 2025 à 2027.

9. Nomination de l'organe de révision pour 2026-2028

Madame Marianne Aebischer soumet la proposition de la commission financière au vote.

Les délégués acceptent à l'unanimité la nomination de la fiduciaire « GF Audit SA ».

10. Approbation du règlement de portée générale

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Une taxe de pré-inscription de CHF 50.— est introduite pour couvrir les frais administratifs
- Un tarif quant au dépannage est appliqué
- Annonce des absences : Doit être faite au plus tard à 8h00 le jour même
- Retards : Des pénalités financières s'appliqueront aux retards du soir et aux arrivées tardives le matin
- Avis de taxation : Pourront être demandés plus tôt dans l'année pour mieux répartir la charge de travail.
- Retards de paiement : La place peut être suspendue ou l'enfant exclu après 30 jours sans paiement ni arrangement.
- Bien-être de l'enfant : Une nouvelle clause permet de mettre fin à un placement si l'environnement de la crèche n'est pas adapté à l'enfant, après un protocole de discussion avec les parents.
- Quelques modifications terminologiques mineures ont été apportées telles que : « Responsable de la crèche » sera remplacé par « Directeur/Directrice » et « commune de Grolley » par « commune de Grolley-Ponthaux ».

Il a été précisé que le règlement avait déjà été validé en amont par le SCOM et le SEJ conformément à la procédure.

Madame Marianne Aebischer soumet la proposition au vote.

Les délégués acceptent à l'unanimité le règlement de portée générale révisé.

La présidente remercie Mesdames Tiffany Duffey et Béatrice Dénervaud pour le travail effectué avec ce règlement.

11. Divers

Madame Marianne Aebischer ouvre la discussion dans les divers.

La parole n'étant pas demandée, Madame Marianne Aebischer clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

La présidente adresse ses remerciements à Mesdames Tiffany Duffey et Béatrice Dénervaud pour leur excellente collaboration, leur travail et leur engagement en faveur du bon fonctionnement de la crèche et les invite à transmettre ces remerciements à leurs équipes.

Elle remercie également Madame Amélie Robatel, les membres de la commission financière, les délégués et déléguées des communes, ainsi que ses collègues du comité.

Madame Marianne Aebischer remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance à 18 :20.

Belfaux, le 30 octobre 2025

La Secrétaire :

Amélie Robatel

Approuvé lors de l'Assemblée des délégués du

**AU NOM DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
DE LA CRÈCHE BARBOTINE**

La Présidente

La Secrétaire

Marianne Aebischer

Amélie Robatel